ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 51

présenté par M. Poisson, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 7

Dans la première phrase de l'alinéa 8 de cet article, supprimer le mot :

« valablement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.